

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	7
- votants	10
- absents	3
- exclus	..

Date de convocation :

16 juin 2006

Date d'affichage :

16 juin 2006

OBJET

**FRAIS SCOLAIRE
2005/2006
ECOLE DE COUVILLE**

OBJET

**PARTICIPATION FRAIS
SCOLAIRE COLLEGE LES
PROVINCES**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **23 juin 2006**

L'an deux mille six, le 23 juin à 18H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

Etaient présents :

MR LAMORT MME BLAIZOT MR FOSSEY MR HAMEL
MME DORANGE MR GERMAIN MR ROQUIER

Absents excusés:

MR LAVALLE (pouvoir à MR FOSSEY)
MME ENAULT (pouvoir à MME BLAIZOT)
MR PALMER (pouvoir à MR LAMORT)

MR FOSSEY a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal, unanime, donne son accord à Mr Le Maire pour régler les frais scolaires de Couville qui se résume de la façon suivante :

27 élèves à 310 € = 8 370 €
2 élèves * (310*6/10) = 372 €

Soit un total de 8 742 €

Le Conseil Municipal, unanime, donne son accord au Maire pour régler les frais scolaires concernant le Collège Les Provinces (10 élèves)

Aide forfaitaire de 10.67 € par élève soit 106.70 €

OBJET

**AMENAGEMENT
FONCIER : TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES
LOT VOIRIES RURALES
LES CALAIS ET PONT
SNCF**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires concernant le lot « voiries rurales »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, unanime accepte le devis d'Eurovia d'un montant HT de 3 967.50 soit 4 747.13 TTC et autorise Mr Le Maire à signer le présent devis.

OBJET

**AMENAGEMENT
FONCIER : TRAVAUX
SUPPLEMENTAIRES
EXTENSION LOT VOIRIES
RURALES**

Mr Le Maire fait part au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont nécessaires concernant le lot « voiries rurales »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime accepte le devis d'Eurovia d'un montant HT de 6 877 € soit 8 224.89 TTC et autorise Mr Le Maire à signer le présent devis.

Mr Pierre HAMEL n'a pu prendre part au vote celui-ci étant concerné par l'exécution de ces travaux.